

CONSEIL PROVINCIAL de la PROVINCE de NAMUR

Proposition de Résolution

Identité(s) du (des) déposant(s) :Patrick Bisciari, Conseiller provincial

Date : Le ...9 novembre 2009.....

Date de la réunion du Conseil : ...17 novembre 2009.....

Réservé au SECP
Affaire n° :

Intitulé de la proposition de résolution :

.....
Motion du Conseil provincial relative aux répercussions du plan de restructuration de l'armée en Province de Namur

N° de la Commission que le déposant veut voir saisie du dossier : 6

Résolution

Le Conseil provincial,

Considérant que le plan de restructuration de l'armée élaboré dans le contexte du budget fédéral 2010-2011 et confirmé par décision du kern prévoit la fermeture de trois casernes en Province de Namur (Baronville, Belgrade et Jambes) et le transfert du personnel, selon le cas, en tout ou partie à l'extérieur de la Province

Prenant acte de la confirmation et du renforcement de la base aérienne de Florennes

Considérant l'absence de concertation préalable avec les autorités locales concernées, le personnel et les organisations syndicales

Considérant l'absence de justification ou explication sur le choix des quartiers qui doivent fermer et d'étude préalable quant aux avantages et inconvénients des choix proposés

Considérant les expériences malheureuses de la Défense dans la gestion de ses bâtiments en Province de Namur, notamment la dégradation d'un bâtiment toujours pas vendu à Dinant (dont le personnel a été transféré à Saeffrenberg)

Considérant le long passé militaire de Namur qui a été pendant plusieurs décennies une ville de garnison

Considérant que la fermeture annoncée de deux quartiers au sein des casernes jamboises (de Wispelaere et Sart Hulet) entraînerait le transfert d'environ 500 militaires vers une caserne d'une autre province (4^e génie d'Amay) sans compter les très nombreux élèves qui transitent annuellement dans un des plus gros départements de CC LAND

Considérant que le personnel de ces quartiers provient essentiellement des provinces de Namur et du Hainaut

Considérant que Jambes (Namur) est mieux desservie par le réseau autoroutier et ferroviaire ainsi que par les transports en commun, facilitant ainsi les déplacements pour le personnel ainsi que pour le personnel en formation

Considérant que les casernes jamboises comportent une réserve d'espaces, laquelle peut être perçue comme une capacité d'accueil supplémentaire

Considérant que les casernes jamboises disposent de nombreuses installations d'entraînement et de formation construites au cours du temps et parfaitement adaptées aux besoins des nombreuses formations dans des domaines très diversifiés et qu'en outre, la Compagnie CBRN comporte beaucoup de matériel et de véhicules.

Considérant que les installations jamboises ont été rénovées complètement et à grands frais ces 15 dernières années, tant au Quartier Dewispelaere qu'au Quartier Sart-Hulet : installations complètement rénovées, équipées et modernisées au niveau du réseau électrique, du réseau informatique, normes de sécurité incendie et environnementales, adaptées aux besoins de formation. Les installations comprennent de nombreux ateliers, une maintenance moderne, un complexe HORECA, une salle de sport, des parkings, ...

Considérant que le quartier destiné dans le plan actuel à accueillir les militaires jambois dispose d'un espace suffisant, mais que l'infrastructure actuelle est vétuste et est, surtout, insuffisante et inadéquate pour accueillir les moyens venant de Jambes

Considérant que le déménagement de Jambes vers cet autre site devra être précédé d'investissements très conséquents en vue de rénover les bâtiments existants, de construire de nouveaux bâtiments et de construire les installations de formation indispensables à la conduite de l'instruction, à savoir de nombreux bureaux, des salles de cours, des auditoriums équipés de moyens modernes, une capacité de logement pour les élèves et une partie du cadre permanent ainsi que les installations de formation nécessaires à la conduite des très nombreuses formations du Département du Génie (menuiserie, atelier de maçonnerie, de peinture, ...)

Considérant que le plan de restructuration de l'armée prévoit que les mouvements d'unités doivent être accompagnés d'investissements minimaux vu la situation budgétaire de la Défense et que l'on peut légitimement craindre que la Défense n'aura pas les moyens de consentir ces investissements

Considérant que l'on peut se demander si la hauteur des investissements à consentir sur l'autre site envisagé est justifiée par rapport aux coûts du maintien des installations à Jambes

Considérant que les activités de formation menées à Jambes sont adaptées pour la préparation des missions militaires (contexte des opérations) et que l'activité de formation est assurée de manière plus efficiente à Jambes dans un cadre militaire adapté que dans un cadre civil

Considérant que, depuis son installation en 1949, les casernes jamboises se sont bien intégrées dans la Ville, de par les liens étroits tissés avec diverses associations (Sea Scouts par exemple) ou avec la ville (hébergement des SDF et accueil et peines alternatives de travail) et les activités appuyées par la Défense (appui au Rallye Wallonie, marche Wallonia)

Considérant que de très nombreuses familles génèrent de substantielles sources de revenus pour le commerce local et que les entreprises locales fournissent des matériaux

Considérant que les infrastructures sportives des quartiers militaires, utilisées presque tous les soirs par les associations et clubs sportifs locaux, suppléent avantageusement le manque de moyens communaux

Manifeste son incompréhension par rapport à la logique sous-jacente au transfert des quartiers de Wispelaere et Sart Hulet de Jambes vers Amay

Demande au Gouvernement fédéral d'entamer les concertations utiles et nécessaires tant avec les autorités locales qu'avec le personnel concerné quant aux choix d'avenir en matière d'implantation militaire

Demande au Gouvernement fédéral de remettre en question son projet de fermer les quartiers de Wispelaere et Sart Hulet à Jambes et de réaliser une étude comparative des avantages et inconvénients des implantations d'Amay et Jambes

Suggère au Gouvernement fédéral d'étudier la piste de collaborations entre les casernes jamboises et d'autres services publics (caserne des pompiers, services de maintenance des villes,...) afin de renforcer les synergies et l'efficacité et d'engendrer ainsi des économies durables pour l'ensemble des pouvoirs publics belges

La présente résolution sera adressée par le Président du Conseil provincial à :
Monsieur Herman Van Rompuy, Premier Ministre
Monsieur Steve Vanackere, Vice-Premier Ministre
Monsieur Didier Reynders, Vice-Premier Ministre
Madame Laurette Onckelinx, Vice-Première Ministre
Monsieur Guy Vanhengel, Vice-Premier Ministre
Madame Joëlle Milquet, Vice-Premier Ministre

Monsieur Pieter De Crem, Ministre de la Défense

Copie de la présente résolution sera adressée pour information à

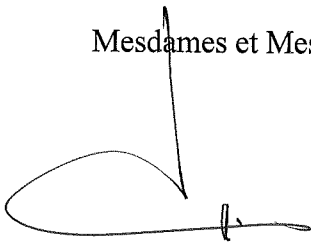
Les Parlementaires fédéraux de la Province de Namur

Monsieur le Gouverneur de la Province de Namur

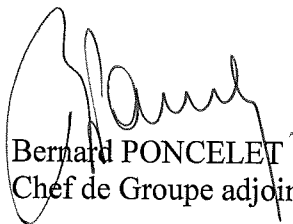
Monsieur le Colonel Renard, Commandant militaire de la Province de Namur

Monsieur Michel Pihard, lieutenant-colonel, commandant de corps du Génie de Jambes

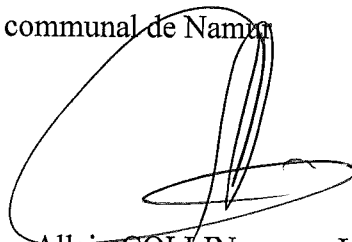
Mesdames et Messieurs les membres du Collège communal de Namur




José PAULET
Chef de Groupe MR



Bernard PONCELET
Chef de Groupe adjoint PS



Alain COLLIN
Chef de Groupe cdH

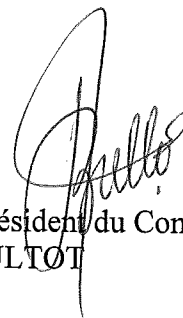


Laurence LAMBERT
Chef de Groupe ECOLO

Namur, le 17 novembre 2009



Le Greffier provincial
D. GOBLET



Le Président du Conseil provincial
P. BULTOT

